

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je : [Accueil](#) > [Relations de travail](#) > [Publications](#) > [Faits saillants des négociations collectives de l'Ontario Sommaire - Février 2016](#)

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► **Foire aux questions**

► **Publications**

► **Formulaires**

► **Conventions Collectives**

► **Lois**

**Mobilité dans la construction
Ontario-Québec**

**Organismes, conseils,
commissions et tribunaux** >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▼

► **S'abonner**

► **Quoi de neuf**

► **Travailleur avisé, travailleur en
santé!**

Suivez le ministère ▼

►  **Twitter**

►  **Facebook**

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives de l'Ontario - Sommaire - Février 2016

Diffusion : août 2016

Dernière mise à jour : août 2016

Aperçu des négociations

En février, 28 règlements^[1] visant 17 552 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 2,0 % (1,5 % dans le secteur public; 2,6 % dans le secteur privé). Dix règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

Les industries où l'AAM était la plus élevée étaient celles de la construction, et du transport, des communications et des services publics (2,8 %). La convention concernant la cité de Toronto (travailleurs extérieurs) visait le plus grand nombre d'employés (environ 4 237), lesquels ont reçu une AAM de 1,3 % et un paiement forfaitaire de 0,25 % prévu pour janvier 2019.

L'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,8 % en février.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – février

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier- février (%)
Primaire	nul	nul	nul	nul
Fabrication	4	1 582	2,0	1,9
Construction	2	2 700	2,8	2,7
Commerce et finances	1	219	2,5	2,5
Transport, communications et services publics	3	3 847	2,8	2,1
Administrations publiques	4	4 802	1,3	1,5
Enseignements et services connexes	nul	nul	nul	0,6
Services de santé et assistance sociale	10	2 264	1,1	1,3
Autres services	4	2 138	2,1	2,1
Tous les règlements	28	17 552	2,0	1,5

Aperçu des négociations collectives prévues

Les industries et secteurs où des conventions majeures expireront comprennent la construction ICI et non-ICI (152 900 employés le 30 avril), le gouvernement fédéral, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les services de développement, les municipalités et les universités.

 **YouTube**

 **LinkedIn**

#sécuriTravailON
#équitravailON

^[1]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616